

Discours de Catherine Lalumière sur les activités du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 29 septembre 1993)

Légende: Le 29 septembre 1993, Catherine Lalumière, secrétaire générale du Conseil de l'Europe, souligne devant l'Assemblée parlementaire l'importance du sommet de Vienne du 9 octobre et insiste sur la place du Conseil de l'Europe sur la scène internationale.

Source: Conseil de l'Europe-Assemblée parlementaire. Compte-rendu. Quarante-quatrième session ordinaire. 27 septembre au 1er octobre 1993. Tome VI. Séances 45 à 51. 1994. Strasbourg: Conseil de l'Europe. "Discours de Catherine Lalumière", p. 1470-1474.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_catherine_lalumiere_sur_les_activites_du_conseil_de_l_europe_strasbourg_29_septembre_1993-fr-90c2f62c-ae2e-4a50-820f-169ade23bd9d.html

Date de dernière mise à jour: 02/07/2015

Discours de Catherine Lalumière devant le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 29 septembre 1993)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les parlementaires, conformément à la tradition, je voudrais dans cet exposé faire un tour d'horizon des activités du Conseil de l'Europe depuis un an.

A l'évidence, la perspective du Sommet de Vienne a largement influencé l'activité du Conseil de l'Europe au cours des douze derniers mois.

Recommandée par l'Assemblée parlementaire, proposée par le Président Mitterrand, cette réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, convoquée à Vienne à l'invitation des autorités autrichiennes, constitue une première dans l'histoire de notre Organisation.

Comme plusieurs d'entre vous l'ont souligné au cours du débat qui vient de se dérouler, cette réunion vient à son heure. La coupure abrupte de notre continent a pris fin depuis quatre ans déjà. On mesure mieux aujourd'hui le formidable espoir recélé par cet événement, mais aussi les formidables difficultés de l'Europe à maîtriser les tensions libérées par la fin de l'ère totalitaire, à ordonner la transition démocratique, à se concevoir dans sa nouvelle dimension.

Depuis quatre ans vous avez, ici, parfaitement pris conscience de la nouvelle situation et de nos nouvelles responsabilités, mais, de façon générale, les dirigeants occidentaux n'ont pas encore vraiment tiré les conséquences des événements de 1989. Ils n'ont pas encore vraiment pris l'habitude de raisonner dans le cadre de la nouvelle Europe. Ils restent encore marqués par la période antérieure durant laquelle l'Europe était synonyme d'Europe occidentale.

Récemment, le Premier ministre de la France, M. Balladur, interrogé sur ces questions, répondait en une sorte de *mea culpa*; il avait raison. L'Occident n'a pas encore pris conscience de la nouvelle donne, de la nouvelle Europe.

C'est pourquoi le Sommet de Vienne est d'abord l'occasion, au plus haut niveau, de prendre conscience, car il s'agit bien de prise de conscience, du fait que, désormais, on ne peut concevoir l'Europe uniquement dans le cadre de l'Europe occidentale. Désormais, des actions politiques doivent de plus associer, sur un pied d'égalité, les pays d'Europe occidentale, d'Europe centrale et d'Europe orientale.

De ce point de vue, je suis assez optimiste. Le nombre et la qualité des participants qui s'annoncent à Vienne est un signe encourageant de cette prise de conscience, même si, comme M. Tarschys l'a indiqué, la présence ne suffit pas, mais tout de même si ! C'est déjà le signe que l'on commence à prendre conscience de cette nouvelle situation.

En ce qui concerne les résultats concrets que l'on peut attendre du sommet, vous êtes déjà très au courant puisque votre comité préparatoire a été associé à sa préparation. Votre Recommandation 1214 (1993) est déjà dans les dossiers des chefs d'Etat et de gouvernement, de même que le rapport de M. Schieder dont vous débattiez à l'instant et que le projet de recommandation qui, selon toutes probabilités, sera adopté cet après-midi.

Au point où en sont les préparatifs et avec la prudence nécessaire — puisque, jusqu'au dernier moment, les chefs d'Etat et de gouvernement peuvent ajouter ou retrancher des points —, je puis vous dire que, d'ores et déjà, il apparaît clairement que le sommet permettra de développer les instruments d'une politique paneuropéenne de renforcement de ce que nous appelons de plus en plus la «sécurité démocratique» sur l'ensemble des pays du continent européen. A ce sujet, le sommet devrait apporter un certain nombre de réponses sur six points principaux mais, je le répète, tout peut être changé jusqu'au dernier moment, bien entendu.

Le premier point concerne le rôle politique du Conseil de l'Europe. Il devrait être affirmé, réaffirmé et renforcé. A ce rôle politique du Conseil de l'Europe doit s'ajouter l'intensification du dialogue politique sur

toute situation mettant en cause la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, tant à l'intérieur de chacun de nos Etats que dans les relations interétatiques.

Deuxième point: le sommet devrait décider, au moins dans le principe, la création d'une cour unique et permanente pour garantir les droits de l'homme, l'objectif étant d'accroître l'efficacité et l'autorité du contrôle judiciaire international, accessible désormais à plus de 450 millions de personnes. Cet outil créé par la Commission européenne des Droits de l'Homme est absolument remarquable. L'objectif est qu'il puisse fonctionner efficacement, rapidement, avec l'autorité la plus grande possible. C'est la ligne suivie par cette réforme. Ses principes et le mandat donné ensuite au Comité des Ministres devraient être très clairs sur ce point.

Troisième point: le sommet devrait consacrer des progrès importants concernant les minorités, plus particulièrement les minorités nationales. Cependant, ainsi que je l'ai indiqué avec une certaine gravité, ce dossier auquel nous travaillons depuis des mois — et je puis vous assurer que vos propres travaux, ainsi que le protocole élaboré et voté par votre Assemblée figurent en bonne place — a montré, au fur et à mesure des mois et des semaines, à quel point les difficultés étaient grandes, la première tenant à la variété des situations des minorités, qui est extrême. Il est donc très difficile de se mettre d'accord sur des règles pouvant s'appliquer à tant de situations, aussi diverses.

Une autre difficulté est liée au fait que nos pays n'ont pas les mêmes conceptions en la matière. Dans certains pays, on admet aisément qu'un Etat puisse être composé de nationalités multiples; dans d'autres, cela est absolument impossible. Cette différence de conceptions complique l'adoption de règles communes.

Il y a enfin le problème de la définition d'une minorité nationale. Les experts se sont penchés avec beaucoup de soin, comme votre Assemblée d'ailleurs, sur ce sujet. A chaque réunion, on s'aperçoit qu'ils ne sont pas d'accord entre eux et que la définition varie selon le cas.

Voilà quelques difficultés qui vous montrent pourquoi les négociations se poursuivent encore afin d'arriver à un compromis constructif. Il ne s'agit pas d'adopter le plus petit dénominateur commun. Je puis vous garantir que les efforts faits par le Conseil et par le Secrétariat, dont je fais partie, visent à obtenir les résultats les plus importants à ce sommet.

D'ores et déjà — c'est une quasi-certitude — un soutien politique sera donné à tout ce que nous appelons les mesures de confiance, aux traités bilatéraux et à toute action tendant à instaurer un climat de confiance entre majorités et minorités.

En ce qui concerne les instruments juridiques, je viens d'évoquer devant vous les problèmes et ils sont difficiles. Ils nécessitent une négociation très serrée. Tous nos efforts, tous mes efforts, visent à obtenir les meilleurs résultats afin que les minorités nationales, nombreuses en Europe, soient traitées de manière à éviter des conflits. Nous avons constamment à l'esprit le drame yougoslave. Nous devons tout faire pour que des solutions appropriées évitent que des conflits surgissent ailleurs.

Voilà ce que je voulais indiquer sur ce sujet extrêmement important.

Le quatrième point qui doit être examiné par le Sommet de Vienne concerne les réactions aux phénomènes d'intolérance, de xénophobie, d'antisémitisme. Un plan d'action assorti d'un mécanisme de suivi devrait être adopté à ce sommet.

Cinquième point: les chefs d'Etat et de gouvernement devraient favoriser, encourager la multiplication des coopérations transfrontalières entre collectivités régionales et locales, y compris entre collectivités qui ne sont pas contiguës. Par ailleurs, s'agissant des régions et des villes, le principe de la transformation de la conférence annuelle des pouvoirs locaux et régionaux en un congrès des pouvoirs locaux et régionaux composé de deux chambres devrait être adopté. Cela permettrait d'accroître l'influence des collectivités régionales et locales au sein du Conseil de l'Europe.

Enfin, le Sommet de Vienne devrait donner l'impulsion nécessaire, et combien attendue, à une réforme du Statut de notre Organisation, en s'inspirant des travaux déjà effectués par votre Assemblée.

Voilà les six points qui, à ce jour, doivent être repris dans les conclusions du sommet. Bien sûr, tout peut changer, en plus ou en moins. Je n'incarne pas à moi seule ce sommet, c'est évident.

J'ajoute que cette politique pour la nouvelle Europe devrait comporter un effort accru en faveur de l'aide aux réformes institutionnelles et juridiques et à la formation des cadres dans les nouveaux Etats membres et dans les Etats européens non membres.

La mise en place d'un cadre juridique approprié et la formation des principaux acteurs de la vie politique et économique sont en effet essentielles à la réussite de la transition. Vous nous avez constamment poussés à mener cette action. Le Conseil de l'Europe s'est efforcé, avec les moyens dont il disposait, d'apporter cette aide et ces conseils aux pays d'Europe centrale et orientale. Il serait bon que le Sommet de Vienne nous conforte encore dans cette action.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le contenu du sommet. Toutefois, celui-ci se déroule en des temps difficiles. Certes, les préparatifs, appuyés par vous-mêmes, sont encourageants en dépit des difficultés que je décrivais à l'instant. Néanmoins, on ne peut se dissimuler le contexte européen dans lequel ce sommet va se dérouler. Il ne nous rend pas très optimistes: morosité du climat économique, folies fratricides en ex-Yougoslavie, où l'on vit non seulement un drame humain, mais aussi un drame pour l'Europe car, tous les jours, sont violés les principes fondamentaux sur lesquels l'Europe a été construite, depuis l'origine, depuis les années 1948, 1949, 1950, qui ont vu la naissance de l'idée européenne, de la construction européenne.

C'est dire que le contexte, aujourd'hui, en Europe, est inquiétant, sans parler des phénomènes de xénophobie, d'intolérance, qui sont également contraires à l'idéal de la construction européenne. Cependant, c'est précisément dans une période de ce type que notre Organisation retrouve son actualité au service d'une certaine conception de la personne humaine et de la société.

Ce n'est pas parce que l'ex-Yougoslavie est la négation de ce à quoi nous croyons qu'il faut baisser les bras. Au contraire, c'est une raison supplémentaire de réaffirmer notre conviction en matière de construction européenne, comme l'ont fait nos prédécesseurs dans les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale. C'est à ce moment-là — plus que jamais — qu'il faut réaffirmer la ligne à suivre et les principes.

Le Sommet de Vienne se placera aussi sous le signe de la nouveauté, non seulement en Europe, mais aussi au sein du Conseil de l'Europe depuis 1989, année au cours de laquelle ce dernier a fêté son quarantième anniversaire. Le sommet doit consacrer notre Organisation mais aussi lancer ou confirmer son renouveau.

Je vais énumérer rapidement ce qui doit être consacré.

Il s'agit d'abord des nouveaux partenaires de l'Assemblée parlementaire, arrivés à la faveur du statut d'invité spécial qui permet d'étendre le champ des contacts et de la coopération. Quatre nouvelles délégations ont ainsi pu se joindre à vos travaux au cours de l'année écoulée. C'est une bonne chose. Depuis un an, notre Organisation a accueilli de nouveaux membres, huit à ce jour, demain neuf avec la Roumanie, car tout laisse prévoir que le Comité des Ministres confirmera par sa décision l'avis que vous avez voté hier.

La perspective d'autres adhésions nous conduit à multiplier les rencontres et les liens avec les pays candidats.

Parmi de multiples initiatives, je me bornerai à évoquer ma visite de travail à Moscou, il y a presque un an, à la suite de laquelle le Comité des Ministres a décidé de développer un programme de coopération avec la Russie, l'objectif étant de soutenir les réformes et les artisans de ces réformes. Ce que nous faisons avec la Russie, nous essaierons de le réaliser, dans la mesure de nos moyens, avec tous les pays qui souhaitent rejoindre notre Organisation, l'Ukraine, la Bélarus, la Moldova notamment.

Nous avons essayé de mettre en place de nouvelles méthodes de travail, en multipliant les missions de contact et les missions de conseil. Nous avons débloqué des programmes intergouvernementaux d'assistance qui associent non seulement les fonctionnaires du Conseil de l'Europe, mais également des experts venus de nos pays.

Tel est le cas des programmes d'assistance que l'on appelle Démosthène, Themis, Lode, et je constate avec plaisir que de nombreux parlementaires participent à ces programmes; c'est une bonne chose. Nous devons en effet travailler tous ensemble pour apporter conseils et assistance aux pays qui nous les demandent.

S'agissant des ressources humaines et financières de notre Maison, de 1989 à 1993 notre budget a augmenté de 70%. Cela semble important, mais ce n'est pas à la hauteur de nos besoins. Je dois d'ailleurs exprimer mon inquiétude, compte tenu de l'ampleur de la tâche et de la modicité de nos ressources. Ce point n'est pas retenu à l'ordre du jour du sommet. Je m'efforcerai, avec votre aide, de faire prendre conscience aux chefs d'Etat et de gouvernement du fait qu'il serait nécessaire d'augmenter, dans les années qui viennent, les ressources humaines et financières mises à la disposition de notre Organisation.

S'agissant de la réforme du Statut, il y a déjà eu un écho aux travaux de votre Assemblée. Les premières modifications statutaires sont déjà intervenues sous la forme de résolutions statutaires relatives au statut d'Etat associé et aux majorités requises pour les décisions du Comité des Ministres; il est en effet très important que beaucoup de décisions puissent être prises à la majorité des deux tiers plutôt qu'à l'unanimité, car l'exigence de cette dernière bloque les décisions.

Un pas supplémentaire a également été accompli avec l'acceptation des accords partiels et des accords élargis.

Un véritable organe consultatif représentant les collectivités régionales et les collectivités locales devrait prochainement être créé.

Enfin, une révision du Statut devrait être officiellement engagée par le Sommet de Vienne en tenant compte des propositions de votre Assemblée.

Voilà donc un ensemble de choses qui ont été réalisées durant l'année écoulée et qui traduisent la volonté du Conseil de l'Europe de promouvoir la sécurité démocratique à l'échelle de l'ensemble de l'Europe.

Au cours des derniers mois, notre Organisation a pu très concrètement servir de référence dans des situations délicates où les principes fondamentaux se trouvaient mis en cause.

Je veux évoquer ce point car il est mal connu, ces actions étant, par nature, extrêmement discrètes.

Avec les instruments dont nous disposons, nous essayons d'aider les pays qui ont des problèmes concernant la sécurité démocratique en trouvant des solutions harmonieuses. Tel a été le cas en Estonie et, plus récemment, en Lettonie où l'on tente de trouver un équilibre entre les demandes de groupes différents de la population. Tel est également le cas dans un grand nombre d'autres régions où il faut restaurer la confiance et favoriser le «vivre ensemble» entre des groupes distincts.

Votre Assemblée a participé à ces efforts de bons offices. Les gouvernements de certains pays membres ont également utilisé leur influence pour que l'on trouve des solutions, et les fonctionnaires du Secrétariat, aidés par des experts venant de nos différents pays, ont été largement mis à contribution.

Voilà une action qui n'est pas très connue, mais que nous essayons de conduire dans la discrétion nécessaire, avec le souci d'aider à vivre harmonieusement, de façon civilisée, des situations potentiellement conflictuelles. Cette action se poursuit; elle est inséparable du travail permanent d'extension du patrimoine juridique européen et du capital d'expérience visant à promouvoir une société tolérante, solidaire, accueillante à la diversité culturelle.

En ce qui concerne nos travaux relatifs au patrimoine juridique de l'Europe, il n'est bien sûr pas possible de donner ici un compte rendu détaillé de cette tâche permanente, mais on peut néanmoins fixer quelques repères.

Trois conventions importantes ont été ouvertes à la signature au cours des derniers mois: la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, texte très important pour les minorités nationales; la Convention de la responsabilité civile des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement, texte essentiel pour la protection de l'environnement; et la Convention européenne sur la coproduction cinématographique qui sera un instrument très utile dans la bataille industrielle du cinéma.

Par ailleurs, un protocole modifiant la Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités a été adopté. Il traduit une évolution des idées, dans la mesure où il ouvre la voie à la reconnaissance d'une pluralité de nationalités sous certaines conditions. Ce texte peut permettre de trouver des solutions pour des personnes appartenant à des minorités nationales.

D'autres conventions sont en cours de préparation, telle que celle sur l'exercice de leurs droits par les enfants, ou encore celle sur la bioéthique qui devrait être un instrument très important.

Je vais maintenant vous livrer quelques informations sur des actions tendant à assurer une meilleure complémentarité entre différentes organisations internationales, car je sais qu'il s'agit de l'une de vos préoccupations.

Notre Organisation a poursuivi, en 1993, ses efforts en vue de mieux exploiter les complémentarités avec d'autres institutions internationales.

Des développements particulièrement positifs ont ainsi été enregistrés dans les relations avec la Communauté européenne; par exemple, nous avons élaboré en commun un programme d'assistance pour l'Albanie et les Etats baltes.

Par ailleurs, nous avons l'espoir d'une coordination des programmes du G24, relatifs aux réformes institutionnelles et juridiques ou à la formation des cadres.

La Commission de Bruxelles, quant à elle, a désormais un représentant permanent qui participe régulièrement aux débats de notre Comité des Ministres pour tout ce qui concerne la construction européenne et les relations avec les Etats non membres d'Europe orientale.

Avec la Communauté, la coopération s'est renforcée et améliorée. Souhaitons que ce processus se poursuive.

En ce qui concerne la CSCE, le Conseil de l'Europe a fourni une contribution à tous ses séminaires sur la dimension humaine organisés durant l'année écoulée. Nous sommes présents à toutes les réunions des instances politiques du processus d'Helsinki; c'est désormais un point acquis.

Enfin, des relations de travail confiantes et fructueuses ont été développées avec le Haut Commissaire pour les minorités. Là encore, on retrouve le problème des minorités nationales et nous sommes heureux de constater que le Haut Commissaire de la CSCE chargé des minorités et le Conseil de l'Europe travaillent «la main dans la main». Ce travail, étroitement coordonné, nous permet d'influencer dans le bon sens les pays confrontés à des problèmes de minorités nationales.

Qu'en est-il de nos relations avec les pays non européens mais qui partagent nos valeurs ?

La nouvelle situation en Europe appelle, à l'évidence, un développement des relations avec eux, car ils sont concernés par la stabilité sur notre continent. C'est dans cet esprit que je me suis rendue au mois de mai aux Etats-Unis en compagnie d'un parlementaire de votre Assemblée, M. Banks. Des échanges fructueux ont eu lieu avec le Vice-Président Gore, des membres du Congrès et des hauts responsables du Département d'Etat. Ces consultations devraient être renouvelées régulièrement et s'appuyer sur un minimum de logistique du

Conseil de l'Europe à Washington.

Je souhaite ardemment que nous puissions tenir une réunion du Bureau du Conseil de l'Europe à Washington et, si possible, également à New York. Toutefois, le coût d'une telle action nous a jusqu'à présent fait différer ce projet.

De hauts fonctionnaires du Conseil se sont rendus au Canada afin de resserrer et de développer les liens de coopération déjà très nombreux avec nos amis Canadiens.

De son côté, le Japon a installé à Strasbourg un consulat général particulièrement attentif aux activités du Conseil de l'Europe et aux perspectives de partenariat avec le Japon, dans le domaine de l'aide aux pays de l'Europe centrale et orientale.

Je veux également dire quelques mots sur l'amélioration des infrastructures de notre Maison et de ses conditions de travail.

Parallèlement à la mutation profonde du Conseil de l'Europe, ses locaux se sont agrandis et transformés. Le Palais des droits de l'homme, vous l'avez constaté, avance plus vite que prévu.

Les services de la pharmacopée ont été hébergés dans un bâtiment très moderne, un peu éloigné de notre Palais de l'Europe, mais qui permet à nos agents de travailler dans les meilleures conditions possibles, ce qu'ils ne pouvaient faire depuis des années.

Les bâtiments provisoires de la rue Boecklin ont fonctionné aussi bien que possible en attendant que soit achevé le Palais des droits de l'homme.

Vous avez pu constater que les parties communes du Palais de l'Europe continuaient d'être modernisées: le hall d'entrée, les restaurants ont été modifiés.

L'informatisation du Conseil de l'Europe se poursuit et aujourd'hui plus de 80% des services demandeurs d'informatique sont équipés. Nous avons là un outil extrêmement moderne et performant.

Je mentionnerai aussi la tenue, au printemps dernier, d'un séminaire sur le management dans notre Maison, organisé par le Royaume-Uni durant sa présidence du Comité des Ministres.

Depuis trois ans, les effectifs du personnel ont augmenté de 20% afin de tenir compte des tâches nouvelles; 20%, c'est beaucoup et c'est peu! Il en est de même pour notre budget, en augmentation de 70%: c'est beaucoup et c'est peu !

La Division du personnel qui était vraiment un goulet d'étranglement a été renforcée en moyens humains, afin d'être en mesure de mieux répondre aux besoins des services, de moderniser la gestion et de valoriser les ressources humaines.

Permettez-moi d'ajouter une remarque. Plusieurs mesures concrètes ont été prises au sein de cette Maison pour renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes. Sur ce point, il ne suffisait pas au Conseil de l'Europe de donner à tous ses pays membres des conseils en matière d'égalité hommes-femmes; il fallait aussi qu'à l'intérieur de la Maison l'exemple soit donné.

Nous essayons de le faire grâce à un certain nombre de mesures adoptées cette année.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les parlementaires, ce vaste tour d'horizon m'a conduit à évoquer à la fois des problèmes politiques d'importance majeure pour l'ensemble de notre continent et des problèmes d'intendance non négligeables car, si l'on veut faire une bonne politique il est important d'avoir un bon outil.

Je crois pouvoir déclarer que le Conseil de l'Europe a poursuivi, avec une dynamique accrue, son évolution pour répondre aux profonds changements qui affectent l'Europe. On cerne mieux désormais le rôle du Conseil de l'Europe, la contribution qu'il peut apporter à la construction européenne.

Malgré les difficultés, malgré un contexte préoccupant, j'ai la conviction que le Sommet de Vienne, que votre Assemblée a souhaité, inspiré et soutenu, est de nature à conférer à notre Organisation le supplément d'ambition politique qu'appelle l'ampleur de la tâche. Cependant il est évident que le sommet ne marquera pas un achèvement; tout au contraire, il doit être la reconnaissance d'une situation nouvelle en Europe, du nouveau rôle du Conseil de l'Europe. Il doit être un point de départ.